

DECISION DU PRESIDENT
N° : DEC-041-2022
Objet : ZONE D'ACTIVITES ARTISANALES « LACABLANQUE » - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022

Vu les statuts d'Albret Communauté,

 Vu la compétence développement économique et notamment l'exercice de l'ensemble des interventions concernant les zones d'activités : *création, aménagement, commercialisation, entretien, gestion, animation, réhabilitation, requalification, dynamisation, ...*,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Vu la décision n°DEC-170-2021 du 15 décembre 2021 portant demande de subvention DETR2022 pour le financement de l'opération d'investissement liée au dynamisme économique de l'Albret : « création et aménagement d'une zone d'activités artisanales Lacablanque à Lamontjoie » à hauteur de 30%,

Vu la délibération n°DE-041-2022 du 23 mars 2022 portant notamment acceptation du plan de financement prévisionnel pour cette opération, et intégrant une participation de l'Etat à hauteur de 30%, soit sous forme de DSIL, soit de DETR,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'opération « création et aménagement d'une zone d'activités artisanales Lacablanque à Lamontjoie » une demande de DETR a été déposée fin 2021 à hauteur de 30%.

Au terme d'échange avec les services de l'Etat, il convient de présenter une demande de DSIL à hauteur de 30%.

Pour mémoire, le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ZA "Lacablanque" à LAMONTJOIE			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
ACQUISITIONS FONCIERES	86 824 €	SUBVENTIONS ETAT 2022 (30%)	208 511,40 €
DIVERS-ETUDES	68 678 €	DETR/DSIL	
TRAVAUX VRD	539 536 €	AUTOFINANCEMENT (70%)	599 926,60 €
Sous total	695 038 €		
CONCESSIONNAIRES	113 400 €		
Hors assiette éligible			
TOTAL GENERAL	808 438 €	TOTAL GENERAL	808 438 €

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

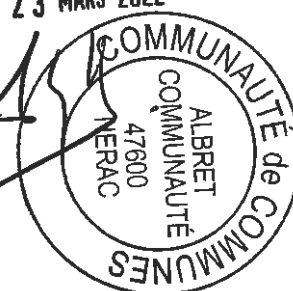
Article 1 : De solliciter l'Etat pour l'octroi d'une DSIL 2022 pour le financement de l'opération d'investissement liée au dynamisme économique de l'Albret : « **création et aménagement d'une zone d'activités artisanales Lacablanque à Lamontjoie** » à hauteur de 30% ;

Article 2 : De signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente décision.

Fait à NERAC le, 23 MARS 2022

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire